



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2766
6 août 2021
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Les profiteurs de l'épidémie...

Expropriation des trusts pharmaceutiques!



PHOTOS SERGE D'IGNAZIO

Loi sanitaire
Des mesures qui servent les patrons

Antilles
La colère éclate

CAC 40
Le capital à la fête

Leur société

- Loi sanitaire: affirmer les exigences des travailleurs 3
- Des mesures qui servent les patrons 3
- Obligation vaccinale: l'alibi d'un gouvernement incapable 4
- Martinique: la colère éclate 4
- Une nouvelle nuit d'émeute 4
- Guadeloupe: manifestation à Basse-Terre 4
- Collèges et lycées: le chantage de Blanquer 5
- Sans-papiers: mutinerie au Mesnil-Amelot 5
- Féminicides: Darmanin fait de la mousse 5
- CAC 40: le capital en fête 9

Dans le monde

- Birmanie: dictature militaire et cauchemar sanitaire 6
- Bangladesh: les patrons du textile font la loi 6
- Faim dans le monde: le capitalisme tue 7
- États-Unis: des millions de locataires menacés d'expulsion 7
- États-Unis: capitalisme carcéral 7
- Prix des vaccins: les gouvernements aux ordres des trusts de la pharmacie 12
- Vaccins: la poule aux œufs d'or 12
- Milliardaires grâce au Covid 12

Il y a 100 ans

- Juillet 1921, le congrès de l'Internationale communiste: pour la conquête des masses 8

Dans les entreprises

- GEMS - Buc: les nouveaux horaires, ça ne passe pas 10
- Ascoval - Saint-Saulve: derrière les discours, le Monopoly capitaliste 10
- ArcelorMittal - Dunkerque: conditions de travail aggravées 10
- Hôpitaux: une catastrophe annoncée 11
- Hospices civils de Lyon: contre la manœuvre de Macron 11
- CHU Minjoz - Besançon: non à la division entre travailleurs! 11

Agenda

- Les militants de Lutte ouvrière à la rencontre des travailleurs 12

Pfizer, Moderna... : expropriation des trusts pharmaceutiques!

Selon le quotidien britannique *Financial Times* qui a pu consulter le contrat conclu avec l'Union européenne, le vaccin Pfizer va passer de 15,5 à 19,5 euros et celui de Moderna de 19 à 21,5 euros. Vu le nombre de doses vendues, cela représentera des milliards de profits en plus.

Ces deux groupes viennent d'annoncer des profits record, mais le rebond épidémique dû au variant Delta leur permet d'imposer des augmentations, alors ils ne se gênent pas! Protégés par le système de brevets, une poignée de grands laboratoires pharmaceutiques peuvent fixer librement leurs prix et priver ainsi les pays les plus pauvres de l'accès aux vaccins.

La vaccination est un progrès sur le plan scientifique mais, dans le système capitaliste, elle est d'abord et avant tout une source d'enrichissement pour une poignée d'actionnaires se moquant totalement de l'intérêt général des populations et de leur santé.

Biden, Macron et leurs semblables se gargarisent de grandes déclarations hypocrites sur la nécessité de faire du vaccin «*un bien commun de l'humanité*» mais, en dociles défenseurs des intérêts des capitalistes, ils se gardent bien de remettre en cause le droit de ces grands trusts de détourner à leur profit le travail de tous ceux qui ont concouru à la découverte et à la production des vaccins. Par contre, vis-à-vis de leur population, ces mêmes dirigeants n'hésitent pas à multiplier les interdictions, les obligations avec menaces de sanctions à l'appui, comme Macron vient de le faire avec la loi sanitaire qu'il entend faire appliquer dès le 9 août.

À compter de cette date, il faudra donc présenter un passe sanitaire pour rentrer dans un hôpital ou un Ehpad, pour prendre le train ou aller au restaurant, et cette obligation concernera aussi les travailleurs de nombreux secteurs. Les soignants auront l'obligation de se faire vacciner, faute de quoi, après le 15 septembre, leur contrat de travail serait suspendu et ils ne toucheraient plus de salaire, à moins de poser des jours de congé. La ministre du Travail a tenu à préciser que les employeurs pourraient aussi procéder à des licenciements. Sous prétexte d'imposer la vaccination, Macron fait passer une loi antiouvrière qui renforce l'arbitraire patronal.

Les annonces du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, sont tout aussi choquantes. Ainsi, à la prochaine rentrée, des élèves non vaccinés pourraient être «*évincés*» de leur classe. Au même moment, Blanquer refuse de dégager des moyens pour permettre à tous d'étudier dans des conditions correctes et sûres du point de vue sanitaire. Il prévoit même de supprimer 1800 postes d'enseignants en septembre.

Ces mesures vont compliquer énormément la vie de bien des gens, et en particulier des travailleurs. Mais Macron s'en moque éperdument! En digne représentant de la classe patronale, il use des mêmes méthodes autoritaires qui ont cours quotidiennement dans les entreprises.

Pour se justifier, il invoque l'urgence de réagir à la quatrième vague épidémique. C'est du cynisme car cette menace était prévisible et, depuis un an, les moyens matériels et humains des hôpitaux, des Ehpad et de l'ensemble du système de santé n'ont nullement été augmentés.

Alors, oui, il y a bien de quoi être en colère contre Macron et Castex qui multiplient les leçons de morale à destination de la population, alors que, depuis le début de l'épidémie, l'État n'a cessé de montrer son incurie. Sa seule préoccupation a été de permettre aux entreprises, en particulier les plus grandes, de maintenir leurs profits.

Comme ses prédécesseurs, Macron a été l'exécuteur des volontés des grands patrons, des financiers, de la minorité de riches privilégiés qui fait passer ses affaires avant tout. La société paye aujourd'hui les conséquences désastreuses de la domination de cette classe capitaliste totalement irresponsable et exclusivement préoccupée de s'enrichir toujours plus.

Les manifestations contre la loi sanitaire de Macron se sont poursuivies dans toute la France. Protester contre ces mesures est légitime. Pas au nom de la défense des libertés individuelles mais pour affirmer la nécessité, au nom de l'intérêt collectif, d'exproprier sans indemnité ni rachat les grands trusts de l'industrie pharmaceutique et de les mettre sous le contrôle de la population. Les agissements de ces groupes montrent que c'est la seule façon d'empêcher que la santé publique dépende des décisions d'actionnaires guidés uniquement par la recherche du profit.





Loi sanitaire : affirmer les exigences des travailleurs

Les manifestations contre l'extension du passe sanitaire et l'obligation vaccinale ont réuni samedi 31 juillet plus de 200 000 personnes dans toute la France, plus encore que la semaine précédente. Selon le ministère de l'Intérieur, 14 200 personnes ont défilé à Paris, 8 500 à Montpellier, 6 500 à Nice, près de 4 000 à Nantes.

Les motivations des manifestants sont bien sûr variées. Si certains sont contre le vaccin, beaucoup d'autres, d'ailleurs parfois eux-mêmes vaccinés, veulent faire entendre leur indignation contre la façon autoritaire dont le gouvernement entend imposer la vaccination. Alors que pendant des mois Macron avait assuré que personne ne serait contraint de se faire vacciner, il a changé de position du jour au lendemain, affichant le plus total mépris pour les doutes, les méfiances ressenties par une fraction importante de la population.

Il y a de quoi en effet être choqué par la méthode du gouvernement, avec

ses menaces d'amendes, le chantage à l'emploi, sa façon de prendre au piège les non-vaccinés en restreignant leur vie sociale, en allant jusqu'à vouloir les empêcher de faire leurs courses dans des centres commerciaux. Il n'a reculé, partiellement, que sous la pression des représentants de la grande distribution. Parmi les manifestants, il y a aussi des commerçants, des restaurateurs qui, à juste titre, ne se voient pas organiser le contrôle des clients.

Dans la plupart des cortèges, des soignants, souvent reconnaissables à leurs blouses blanches, ont exprimé une révolte d'autant plus légitime qu'ils ont été en première ligne dans la lutte

contre le Covid et qu'ils se souviennent avoir été envoyés au front sans moyens, sans masques, avec des sacs poubelle en guise de surblouses... Et aujourd'hui encore, les moyens ne sont toujours pas à la hauteur de ce qui serait nécessaire en termes d'embauches et de salaires. La plupart du temps, les suppressions de lits programmées n'ont pas même été remises en cause.

À travers ces manifestations s'exprime une colère plus générale contre la politique du gouvernement depuis le début de la pandémie, contre les confinements et les restrictions qui ont pesé davantage sur les classes populaires, contre les conditions de travail devenues plus dures, contre l'appauvrissement avec l'augmentation du chômage...

Les travailleurs ont vraiment toutes les raisons de s'opposer à des mesures qui aboutissent à de nouvelles

restrictions de leurs droits. Ils ont raison d'utiliser les manifestations actuelles pour exprimer leur révolte contre le gouvernement et sa politique. Mais ils ne gagneront rien pour eux-mêmes s'ils se contentent de défiler contre Macron, ou pour « défendre les libertés individuelles ». Ils ne doivent pas laisser cette colère être dévoyée par ceux qui, comme le politicien d'extrême droite Philippot, cherchent à l'exploiter à leur profit.

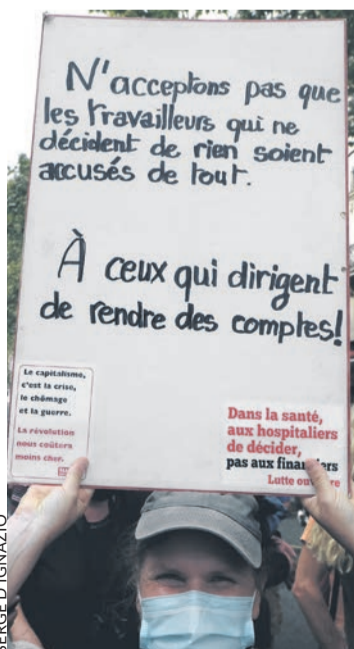
Pour les travailleurs, il n'y a pas de véritable liberté dans cette société sans un emploi et un salaire permettant de vivre dignement. Ce n'est pas seulement Macron qu'il faut combattre, mais l'ensemble de la classe capitaliste, qui, en licenciant, en renforçant l'exploitation dans les entreprises, condamne une partie croissante des travailleurs à la pauvreté. Face à cette classe

qui impose sa loi à toute la société, les travailleurs doivent mettre en avant leurs propres revendications, refuser la division que le gouvernement veut instaurer entre vaccinés et non-vaccinés et rester unis sur leur terrain de classe. De la colère qui s'exprime dans les manifestations, il faut passer à l'expression de ce qui doit être aujourd'hui l'exigence des travailleurs. Il faut affirmer la nécessité d'embaucher dans les services publics, à commencer par les hôpitaux. Face à la gestion capitaliste de la crise sanitaire et économique, il faut affirmer la nécessité d'imposer une répartition du travail entre tous garantissant à chacun un emploi, avec une augmentation des salaires suivant le coût de la vie. C'est toute la société qui doit être réorganisée en fonction des intérêts du plus grand nombre.

Marc Rémy

Des mesures qui servent les patrons

Adoptée le 25 juillet par le Parlement, la loi étendant l'usage du passe sanitaire et instaurant l'obligation vaccinale pour certaines professions n'a rien à voir avec une mesure de santé publique, et tout à voir avec une attaque contre le monde du travail.



Les salariés des cafés et restaurants, des grands magasins, des foires et des transports publics, sous réserve de validation par le Conseil constitutionnel, devront être pourvus du passe à partir du 30 août, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Les soignants, sapeurs-pompiers, salariés de la santé, des hôpitaux et des Ehpad, les auxiliaires de vie, eux, doivent être vaccinés au 15 septembre au plus tard. Plusieurs millions de travailleurs sont donc concernés. Des soignants, à qui leur hiérarchie a demandé de venir travailler pendant le premier confinement, alors qu'ils avaient

le Covid, pourraient désormais être licenciés s'ils ne sont pas vaccinés!

Dans la version initiale de la loi, le gouvernement prévoyait explicitement le licenciement des salariés qui ne se seraient pas pliés à ces obligations. Le Sénat, à majorité LR, peu suspect d'être favorable aux travailleurs, a hypocritement ramené cette disposition à la suspension sans salaire des salariés en CDI, les CDD et les contrats d'intérim pouvant toujours être rompus. En effet, une partie du patronat préfère encore la démission au licenciement, comme le patronat de l'hôtellerie-restauration qui juge « inacceptable [d'être] contraints de verser des indemnités de licenciement à l'occasion de telles ruptures ». De toute façon, être suspendu sans salaire ni allocations chômage n'est pas tenable pour un salarié. La ministre du

Travail, Elisabeth Borne, a précisé les choses: « Il ne faut pas laisser croire aux salariés qu'il ne peut pas y avoir de licenciement », a-t-elle expliqué. Autrement dit, un travailleur qui serait suspendu pourra ensuite être licencié, non parce qu'il n'a pas de passe sanitaire mais au motif de son « inaptitude » ou du fait que son absence « désorganise le travail ».

Sous couvert de lutte contre la pandémie, le gouvernement donne en réalité de nouvelles armes aux capitalistes. Ceux-ci l'ont d'ailleurs bien compris. Ces derniers jours, de nombreux travailleurs se sont entendu dire qu'ils devraient être vaccinés, sous peine de licenciement. Des travailleurs de l'automobile ou du bâtiment ont été ainsi menacés par des chefs. Ces secteurs ne sont pas concernés par la loi? Pour les capitalistes,

peu importe! Celle-ci est un nouvel outil pour intimider, faire du chantage à l'emploi, faire régner leur loi, voire se débarrasser des travailleurs qui leur résistent.

Ainsi, une nouvelle menace pèse sur bien des travailleurs. Et le gouvernement espère aussi qu'une division se crée entre ceux qui sont vaccinés et les non-vaccinés. Que les patrons puissent s'attaquer à ces derniers avec l'assentiment des autres représenterait un recul pour l'ensemble des travailleurs.

La nouvelle loi du gouvernement Macron-Castex est une offensive en règle contre le monde du travail. Mais la colère qui s'exprime contre elle, malgré ses aspects très divers, montre qu'elle est loin d'être acceptée.

Michel Bondelet

Obligation vaccinale : l'alibi d'un gouvernement incapable

Le gouvernement rend responsable de la pandémie les personnes non vaccinées. Véran, le ministre de la Santé, s'est permis de les comparer à des dangers publics roulant à contre-sens sur l'autoroute.

En réalité, brandir l'obligation vaccinale est un alibi pour le gouvernement. Sortir la matraque et pointer du doigt les personnes non vaccinées est bien plus simple que d'embaucher le personnel soignant nécessaire et d'organiser une véritable prise en charge sanitaire de la population. Car, si la généralisation de la vaccination est souhaitable, en dehors de toute contrainte inutile, elle se

heurte à des limites matérielles dues à la déficience du système de santé.

Malgré les déclarations, rien n'a été réalisé pour combler les déserts médicaux, en zone rurale mais aussi en ville. Dans certains départements, plus de 10% des habitants ne peuvent avoir de médecin traitant. Certaines communes ont opté pour des pis-aller comme la télémédecine, les médecins

intervenant à distance par vidéo pour émettre leur diagnostic. Ce n'est pas nouveau mais, avec cette pénurie, se faire vacciner est un véritable casse-tête pour les personnes les plus fragiles ou âgées, ayant des difficultés pour se déplacer, ne possédant pas d'accès à Internet. Dans certaines zones éloignées des centres, la vaccination s'appuie sur la bonne volonté des soignants ou des milieux associatifs, équipés de camions médicalisés passant de commune en commune, des moyens insuffisants face à

la pandémie.

De même, l'obligation du passe sanitaire prend de court des pans entiers de la population. Les ONG opérant en Île-de-France, reposant sur des équipes bénévoles, sont débordées par les demandes de vaccination de migrants ou de personnes sans domicile, qui craignent, faute de passe sanitaire, de ne pas pouvoir accéder aux hébergements d'urgence, aux établissements médico-sociaux ou aux accueils de jour. Comment peuvent-ils faire dans ces conditions? Interrogée

par les associations sur ces questions, et plus largement sur les besoins urgents de vaccination, la Direction générale de la santé n'a rien su répondre.

L'insuffisance des moyens piège une partie de la population, surtout les plus pauvres et les plus précaires. Elle retarde en fait l'extension de la vaccination, avec un risque de persistance de la pandémie. Ce gouvernement, exclusivement au service des riches, en porte la responsabilité.

Alain Chevard

Martinique : la colère éclate

Des affrontements ont éclaté dans le quartier de Sainte-Thérèse à Fort-de-France après une nouvelle matinée de manifestation contre l'obligation vaccinale et le passe sanitaire le samedi 31 juillet. Un millier de personnes y ont participé.

Dix jours plus tôt, il y avait eu la grande mobilisation du personnel de la santé, tant celui du secteur public que celui du secteur privé, des Ehpad. Ils avaient été rejoints par des salariés d'autres secteurs et

de nombreuses personnes de la population. Environ 2000 personnes ont dénoncé la politique, les menaces et les attaques antiouvrières de Macron, son gouvernement et leurs acolytes.

En effet, depuis que

Macron a annoncé que le vaccin serait obligatoire pour le personnel de santé à partir du 15 septembre sous peine de sanctions graves, qu'un passe sanitaire sera réclamé sur certains sites, les salariés de la santé sont en colère. L'annonce que les tests PCR seraient payants est aussi une façon de rendre obligatoire la vaccination pour la population. Tout cela montre bien que, dans cette crise sanitaire, Macron s'en prend directement aux travailleurs et aux plus faibles. Il veut aussi masquer toute la politique de restrictions budgétaires dans les hôpitaux avec la diminution du nombre de lits, la diminution des moyens, des effectifs et le blocage des salaires, que lui et ses prédécesseurs mènent depuis des années, qui expliquent en grande partie l'aggravation de la situation sanitaire aux Antilles. C'est inadmissible.

Marianne Tibus



Manifestation à Basse-Terre en Guadeloupe le 31 juillet.

Guadeloupe : manifestation à Basse-Terre

Après l'importante manifestation de près de 8000 personnes à Pointe-à-Pitre le 24 juillet, c'est à Basse-Terre, le 31 juillet, qu'a eu lieu la suivante. Il s'agissait toujours de protester contre l'obligation vaccinale assortie de sanctions envers les soignants, et contre le passe sanitaire.

Les mêmes organisations syndicales et politiques avaient appelé à manifester, notamment la CGTG, l'UGTG, FO, Combat ouvrier, le Parti communiste guadeloupéen ainsi que plusieurs organisations indépendantistes (FKNG, UPLG).

Près de 2500 personnes ont défilé dans les rues de Basse-Terre et devant la préfecture. Encore une fois, les travailleurs de la santé étaient venus en nombre. Mais les pompiers, en tenue et nombreux, s'y sont joints et ont créé l'événement lors de cette deuxième manifestation.

Le jeudi précédent, un grand meeting avait eu lieu devant le palais de la Mutualité, haut lieu des

rassemblements lors de la grève générale de 2009 à Pointe-à-Pitre.

Les organisations doivent se rencontrer pour envisager d'autres manifestations. Les nouvelles mesures de confinement annoncées par la préfecture lundi 2 août pourraient gêner les mobilisations à venir avec le couvre-feu supposé de 20 heures à 5 heures du matin, les déplacements au-delà de 10 kilomètres interdits sauf motif impérieux, etc. Mais, si les restrictions et les contrôles policiers pourront restreindre les déplacements, ils ne calmeront pas le mécontentement des travailleurs et de la population.

Pierre Jean-Christophe



Entrée de la maison des syndicats à Fort-de-France.

Une nouvelle nuit d'émeute

Dans la nuit du samedi 31 juillet au dimanche 1^{er} août, des affrontements ont eu lieu entre plusieurs dizaines de jeunes et la police à l'entrée du quartier de Sainte-Thérèse à Fort-de-France.

Ces jeunes exprimaient leur refus d'appliquer la décision préfectorale de couvre-feu à partir de 19 heures. Contre la recrudescence de l'épidémie de Covid dans l'île, le préfet a en effet pris de nouvelles mesures de confinement.

Ces jeunes avaient répondu à un appel lancé sur les réseaux sociaux d'organiser un « vidé marron » (un défilé interdit avec tambour et musique). Quelques drapeaux indépendantistes rouge-vert-noir étaient

brandis. C'est lorsque la police est intervenue à coups de grenades lacrymogènes que les incidents ont commencé.

Les forces de police ont cherché à empêcher les manifestants de regagner la voie principale du quartier. Les jeunes ont résisté. Quelques poubelles et cinq voitures ont été brûlées. Des manifestants ont aussi mis le feu à une pharmacie et à un centre de vaccination situé à l'entrée de Fort-de-France, montrant

leur opposition à l'obligation vaccinale. Plusieurs commerces ont aussi été saccagés et pillés. Cette fois encore, des tirs à balles réelles contre les policiers ont eu lieu.

Dans la révolte des jeunes pauvres des quartiers, dont certains vont piller les magasins, c'est un sentiment d'oppression sociale et coloniale qui s'exprime. Les véritables incendiaires sociaux sont les Macron et le monde des riches patrons et des riches békés. C'est aussi à ces gens, qui ont tous les pouvoirs, que ces jeunes s'opposent à leur manière.

M. T.

Collèges et lycées : le chantage de Blanquer

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, la jeunesse a été largement mise à mal. Il aura fallu attendre la mi-juin pour qu'on autorise les 12-18 ans à se faire vacciner.

Par conséquent, les jeunes de cette tranche d'âge sont encore bien peu nombreux à avoir bénéficié d'une injection.

Or le ministre de l'Éducation, Blanquer, met en place un protocole à partir de septembre dans les collèges et les lycées, protocole qui s'avère être une attaque contre les jeunes et un véritable chantage.

Lorsqu'il y aura un cas positif au Covid dans

une classe d'un collège ou d'un lycée, les élèves vaccinés continueront à venir en cours tandis que les non-vaccinés seront « évincés » de la classe.

Cette idée est scandaleuse à plus d'un titre. Par exemple, Blanquer a oublié les collégiens de la classe de 6^e où les élèves entrent normalement à 11 ans. Ils ne font donc pas partie jusqu'à présent des publics qui peuvent se faire

vacciner ! De plus, il est évident, et les deux années précédentes l'ont montré, que les enseignants n'ont pas les moyens de faire cours en classe et à distance en même temps.

Pour vacciner en masse les collégiens et les lycéens, Blanquer parle de l'ouverture de 6 000 à 7 000 centres de vaccination dans les établissements scolaires ou « à côté ». Mais qui assurera la vaccination dans les centres ? Certainement pas les infirmières et les médecins scolaires, qui



LE PARISIEN

sont déjà en nombre très insuffisant.

Comme pour l'ensemble des travailleurs, le gouvernement veut rendre les

jeunes et leurs familles responsables d'une situation à laquelle il est incapable de faire face.

Michel Rocco

Sans-papiers : mutinerie au Mesnil-Amelot

Mercredi 28 juillet, des retenus sans-papiers du centre du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne, sont montés sur les toits pour protester contre leur détention. Trois d'entre eux sont parvenus à s'évader.

Les gardiens ont fait appel à la BAC pour mater la révolte. Ils ont tiré au flash-ball, jeté de nombreuses grenades lacrymogènes dans ces lieux fermés ; les retenus ont ramassé plus de cinquante projectiles. Des prisonniers ont été frappés violemment.

Ce centre de rétention est le plus grand de France, comptant 150 personnes. Retenues pour absence de papiers, elles sont détenues dans des conditions indignes, avant leur expulsion dans des pays où elles ont tout à craindre. Elles se plaignent de la nourriture, de ne pas pouvoir voir leurs familles et surtout de cet enfermement dans un cercle infernal par décision de l'administration.

Pendant de nombreux mois, du fait de la pandémie, les autorités ne pouvaient pas expulser les sans-papiers. Maintenant, elles le peuvent mais à condition, avant de les renvoyer en avion, de pratiquer un test PCR que ces derniers refusent. Ce refus les renvoie en prison en toute illégalité puisque la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, rappelle elle-même que « toute personne, quelle que soit sa situation, peut librement s'opposer à un acte médical ». Elle ajoute : « Cela ne saurait être qualifié de délit, ni faire l'objet de

poursuites et d'emprisonnement ferme. »

Pour légaliser ces pratiques honteuses, le gouvernement a introduit dans le projet de loi sanitaire une infraction spécifique au Code d'entrée et de séjour des étrangers et au droit d'asile. Ainsi il est précisé que « cette peine [d'emprisonnement] est également applicable en cas de refus, par un étranger, de se soumettre aux obligations sanitaires nécessaires à l'exécution d'office de la mesure dont il fait l'objet. » Quand on est sans papiers, un refus de test Covid peut donc signifier jusqu'à trois ans d'emprisonnement et dix ans d'interdiction du territoire !

Avant même que cette disposition soit légale, les autorités l'ont utilisée sans scrupule : certains retenus enchaînent donc les périodes de rétention et les périodes de prison. L'un d'eux est ainsi dans cette situation depuis Noël dernier.

Face à cela les révoltes se succèdent : en janvier, des retenus ont tenté de mettre le feu au centre, en mars, ils ont fait la grève de la faim. Beaucoup ont le sentiment de n'avoir rien à perdre.

L'existence même de tels centres est une honte. Ils doivent être fermés, et les sans-papiers doivent être libérés.

A. B.

Féminicides : Darmanin fait de la mousse

Une nouvelle fois, le gouvernement tente de montrer qu'il lutte contre les violences faites aux femmes. Alors même que les derniers féminicides indiquent que la police ne se soucie guère de protéger les femmes menacées, Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, a annoncé des mesures qui ne sont que du vent.

Cela fait suite à la publication par son ministre d'un rapport sur les morts violentes au sein des couples, qui rappelle que 102 femmes ont été tuées par leur conjoint en 2020. Parmi ces meurtres, deux femmes assassinées, l'une à Mérignac et l'autre à Hayange, avaient signalé à la police, de manière répétée, que leur compagnon violent les menaçait. Et pour comble, dans le premier cas, le policier qui avait enregistré la plainte venait lui-même d'être condamné pour violences conjugales !

L'agitation ministérielle essaye donc de compenser

l'effet désastreux de cette révélation. Des policiers supplémentaires seraient recrutés et, dans chaque commissariat, un policier spécialisé devrait s'assurer du suivi des dossiers. Une application pour smartphone permettant de signaler les violences conjugales devrait être lancée à la rentrée. Enfin, le traitement des plaintes pour violences conjugales est censé devenir prioritaire, Darmanin affirmant qu'elles devront « remonter tout en haut de la pile ».

Depuis le début de son quinquennat, Macron présente la lutte contre les

violences faites aux femmes comme une cause nationale. Mais le Grenelle des violences conjugales de novembre 2019 avait accouché principalement... de la mise en place d'un numéro vert. Non seulement les mesures décidées sont plus que dérisoires mais les moyens de bien des associations qui agissent réellement sur le terrain pour protéger les femmes ont été réduits.

Croire que l'État et ses organes policiers et judiciaires, formés par le respect de l'ordre établi, des hiérarchies sociales et de la défense des oppresseurs, sont un rempart sérieux pour protéger les femmes des violences serait une illusion. Cela a toujours été par la lutte, par la solidarité sur les lieux de travail ou dans les quartiers, que les femmes ont pu faire reculer l'oppression.

Nicolas Manne



Birmanie : dictature militaire et cauchemar sanitaire

Victime d'une violente répression depuis le putsch militaire de février dernier, de l'effondrement de l'économie, de la flambée des prix, de l'explosion de la pauvreté et de la malnutrition, la population birmane fait maintenant face à une catastrophe sanitaire.

Non seulement l'appareil d'État ne cherche absolument pas à protéger la population de l'explosion de la pandémie, mais il s'oppose à tous les moyens improvisés et mis en œuvre par la population elle-même pour y faire face. L'épidémie, en raison du variant Delta, ravage toute l'Asie du Sud-Est, mais la Birmanie est, du point de vue sanitaire, un « trou noir » tant l'expansion du virus y est rapide.

Selon une information britannique aux Nations unies, qui parle de « situation désespérée », 27 millions de Birmans, soit la moitié de la population, pourraient être infectés dans les quinze prochains jours.

Selon les témoignages, des familles entières périssent chez elles, les cimetières et les crématoriums ne peuvent plus faire face à l'afflux des corps.

Selon l'ONU, seuls 40 % des établissements hospitaliers du pays, déjà sous-équipés avant le coup d'État, sont encore fonctionnels. Une grande partie du personnel soignant n'y exerce plus en

raison de son opposition au régime et de la répression qu'il subit. Des centaines de travailleurs de la santé ont été tués, incarcérés ou sont en fuite, poursuivis par des mandats d'arrêt. L'armée poursuit et parfois assassine des médecins pour avoir dispensé des soins aux civils dans des cliniques caritatives hors de son contrôle. Ainsi le 19 juillet, des militaires ont appelé cinq médecins connus. Se faisant passer pour des malades du Covid, ils les ont ensuite arrêtés et ont effectué une descente dans leur cabinet, faisant main basse sur l'ensemble des réservoirs d'oxygène et des médicaments destinés aux civils.

Le programme de vaccination à peine initié avant le coup d'État a été stoppé et les vaccins sont réservés aujourd'hui aux seuls hôpitaux militaires, tout comme l'approvisionnement en oxygène. Malgré la répression, des réseaux de volontaires s'organisent pour en produire et nourrissent des familles contraintes à l'isolement. Celles-ci accrochent un drapeau jaune à leur



Des Birmans attendent pour obtenir de l'oxygène.

fenêtre pour appeler à l'aide malgré les risques, puisque le régime, qui nie la catastrophe, veut en supprimer tous les signes visibles. À Rangoun et à Mandalay, les deux plus grandes villes du pays, de jour comme de nuit, des centaines de Birmans, équipés de bonbonnes, font le pied de grue devant des usines de production d'oxygène dans l'espoir de sauver un proche contraint à rester à domicile faute de place dans les hôpitaux.

Dans les prisons, la flambée est telle qu'un journal d'opposition indique : « Plus besoin de tuer les dissidents, il suffit de les jeter dans des prisons pleines de Covid. » Toutes les prisons du pays sont le théâtre d'émeutes.

Avant même le coup d'État, près de trois millions

de Birmans souffraient de carences alimentaires. Selon certains experts internationaux, ce nombre serait en train de doubler. Quand elle ne les bloque pas, l'armée détourne à son profit et à celui des caciques du régime les aides humanitaires et sanitaires. Cette attitude n'est pas une nouveauté. Déjà en 2008, lors du passage du cyclone Nargis et des inondations meurtrières qui l'avaient suivi, l'armée birmane avait préféré laisser mourir de faim et d'épidémies les populations sinistrées, plutôt que de permettre à des organisations civiles ou humanitaires qu'elle ne contrôlait pas d'acheminer nourriture et médicaments. Le bilan avait été effroyable : officiellement 138 000 morts et des

millions de sinistrés.

L'État birman se réduit ainsi à sa simple expression et à ce qui est sa nature profonde : une bande d'hommes armés au service de la classe dominante et chargée de réprimer la population. Toutes les autres fonctions, santé, éducation, aide sociale que les États accomplissent avec plus ou moins de moyens et d'ardeur au-delà de ce rôle fondamental, s'effacent et toute organisation venant des travailleurs eux-mêmes, même dans le simple domaine humanitaire, est considérée comme une menace que le régime réprime impitoyablement. Dans tous les domaines, ce régime se montre un ennemi implacable de l'écrasante majorité de la population.

Christian Bernac

Bangladesh : les patrons du textile font la loi

Apprenant que le confinement prenait fin le 1^{er} août pour les usines textiles, des centaines de milliers de Bangladais se sont rués la veille sur les transports en commun surchargés afin de regagner à temps leur usine.

L'épidémie de Covid a durement frappé le Bangladesh. Officiellement, sur une population de 169 millions d'habitants, 1,2 million ont été touchés par le virus et 20 000 en sont morts, mais le bilan réel est probablement bien supérieur. Face à la propagation du virus, le

gouvernement avait décrété un confinement entre le 23 juillet et le 5 août, venant après la fermeture de nombreuses usines dès le 17 juillet pour les fêtes de l'Aïd où beaucoup de travailleurs étaient retournés dans leur famille.

Cela ne faisait pas

l'affaire des gros industriels du textile qui ont usé de pressions sur le gouvernement, s'apparentant à du chantage, pour accélérer la date de réouverture de leurs entreprises. Une fermeture prolongée aurait risqué de leur faire perdre leur place sur le marché international, créé des ruptures sur les chaînes de production, engorgé les ports et affecté toute l'économie du pays. De plus les travailleurs restant dans leur village n'auraient

pas accès aux vaccins. Il n'en a pas fallu plus pour que le gouvernement bangladais cède à leurs revendications. Sur un total de 2 725 usines du textile, 2 312 avaient rouvert le 1^{er} août.

Quant aux travailleurs du textile, la peur de perdre leur emploi et toute source de revenus s'ils n'étaient pas revenus à temps les a fait se précipiter sur n'importe quel moyen de transport. Environ 84 % d'entre eux étaient à leur poste le jour de la réouverture. Dans quelles conditions face à l'épidémie ? Les syndicats dénoncent le manque de protocole sanitaire pour les travailleurs dans les usines : aucune distance de sécurité, peu de possibilités de se laver les mains, le port du masque serait le seul critère à peu près respecté. Ils réclament aussi le maintien dans leur poste de travailleurs qui n'auraient pu rentrer dans les temps impartis ainsi que le paiement des jours chômés.

Parmi les pays fournissant les enseignes de mode

occidentales, le Bangladesh, second producteur avec 4,4 millions de salariés, est celui qui a subi le plus gravement les effets de la pandémie. Les salaires ont baissé en moyenne de 27 % et la presque totalité des travailleurs a dû s'endetter pour payer sa nourriture, son logement et ses dépenses de santé.

Au Bangladesh, les ouvriers risquent déjà leur vie dans des usines où la sécurité est le dernier des soucis des patrons du textile. À cela s'ajoute maintenant le risque d'y laisser leur santé, voire leur vie, avec le Covid, pour des salaires permettant encore moins qu'auparavant de satisfaire les besoins élémentaires. Mais les grands groupes occidentaux, dont Carrefour et Auchan pour la France, acceptent de fermer les yeux sur les conditions ainsi faites aux travailleurs et pires encore pour les travailleuses. Du moment que leurs bénéfices gonflent...

Marianne Lamiral



Travailleurs entassés sur un bateau pour retourner à l'usine.

Faim dans le monde : le capitalisme tue

Le nombre d'enfants, de femmes et d'hommes qui meurent de faim ou de malnutrition ne cesse d'augmenter. Un rapport de l'ONU paru lundi 12 juillet estime qu'entre 720 et 811 millions de personnes ont été sous-alimentées en 2020.

C'est une augmentation de 118 millions par rapport à l'année précédente. Presque 10% de la population mondiale sont touchés par la faim, contre 8,4% en 2019.

C'est en Afrique que la situation est la plus révoltante : 21% des habitants du continent sont sous-alimentés. Les enfants paient un prix élevé : environ 149 millions d'entre eux âgés de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance. Les agences de l'ONU constatent que «trois milliards d'adultes et d'enfants n'ont pas accès à une alimentation de qualité, essentiellement en raison de

coûts trop élevés».

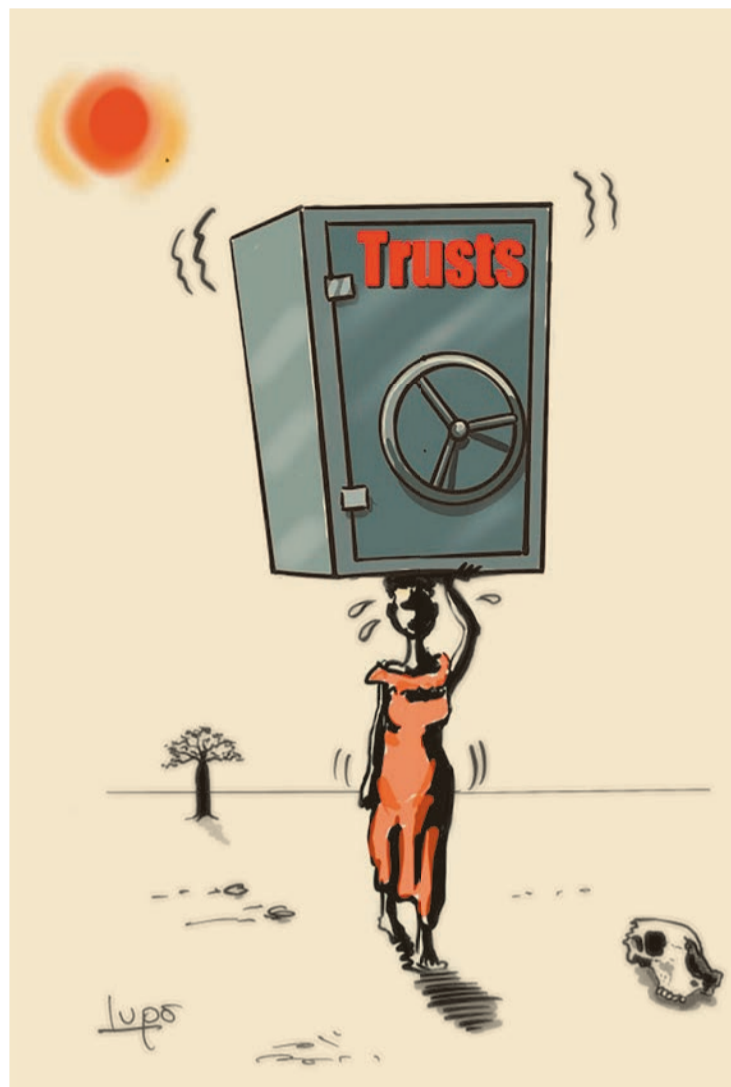
Si le rapport souligne que «dans plusieurs régions du monde, la pandémie a provoqué des récessions brutales et mis en péril l'accès à la nourriture», il constate aussi que l'aggravation de la situation avait commencé bien avant la crise du Covid.

Face à ce constat accablant, le patron du Programme alimentaire mondial, David Beasley, a exprimé son impuissance : «Avec tout l'argent qui a été amassé par certains, pendant la pandémie, le simple fait qu'on soit obligé [...] d'implorer pour lutter contre la faim est une honte. Je suis très content que le secteur

privé puisse envoyer des fusées dans l'espace... Mais bon sang, nous avons une crise ici, sur Terre... Pendant qu'on parle, des enfants meurent de faim chaque jour, 3 millions de personnes sont mortes du Covid l'an passé, 9 millions sont mortes de faim... et cela pourrait être deux ou trois fois plus cette année si nous n'agissons pas.»

Le rapport de l'ONU désigne de multiples causes, toutes liées au capitalisme et à l'impérialisme : les guerres, la spéculation sur les denrées alimentaires, l'aggravation de la crise économique mondiale. Pourtant ce n'est pas cette caverne de brigands qu'est l'ONU qui pourra éradiquer la faim dans le monde. La seule voie, c'est d'en finir avec le capitalisme.

Christian Chavaux



États-Unis : des millions de locataires menacés d'expulsion

Dix millions de locataires, en retard de paiement de loyer, sont menacés d'expulsion aux États-Unis.

Un moratoire avait été prononcé par les autorités sanitaires sous l'administration Trump, évitant à des travailleurs ayant perdu leur emploi à cause de la pandémie de se retrouver à la rue. Alors qu'il prenait fin le 31 juillet, l'administration démocrate a décrété le 3 août un nouveau moratoire de deux mois.

La santé, le logement et les conditions de vie de millions de familles frappées par la crise, sont

évidemment la dernière préoccupation des dirigeants américains de tout bord. Une aide «d'urgence» aux locataires au total de 47 milliards de dollars avait bien été votée par le Congrès il y a six mois. Or seuls 3 milliards ont été attribués à ce jour...

Au cours des trois jours entre la fin du précédent moratoire et le nouveau, des propriétaires impatients se sont précipités dans les tribunaux pour déposer des

dossiers contre leurs locataires. Ils s'ajoutent aux 450 000 procédures d'expulsion suspendues depuis des mois.

Dès que le moratoire prendra fin, les locataires risquent de connaître la pire situation depuis la crise des subprimes, en 2008, qui avait vu les personnes sans solution de relogement jetées à la rue. Les victimes seront en majorité les travailleurs pauvres, sans emploi, les femmes vivant seules avec leurs enfants.

Alain Chevard

LUCY NICHOLSON/REUTERS



Expulsion à Los Angeles en janvier 2021.

Capitalisme carcéral

Aux États-Unis, alors que des patrons se plaignent du manque de travailleurs à recruter et des salaires trop élevés, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à vouloir exploiter les prisonniers qu'elles considèrent comme une main-d'œuvre presque entièrement privée de droits.

Il y a peut-être aujourd'hui aux États-Unis 1,5 million de salariés sous le contrôle de la justice. Certains travaillent en prison pour les autorités qui les ont emprisonnés, occupés à conditionner du gel hydroalcoolique ou envoyés combattre les feux de forêt dans l'Ouest aux

côtés des pompiers.

Ils sont de plus en plus nombreux à travailler pour l'industrie, en dehors des prisons. Récemment, une grande entreprise de gestion des déchets a réclamé de pouvoir employer des prisonniers. C'est aussi le cas d'une chocolaterie industrielle dans deux

usines au Kansas. Ces capitalistes s'entendent avec les autorités pour que les prisonniers bénéficient de libérations anticipées, mais conditionnées au fait de rester dans l'emploi concerné.

On voit ainsi les pouvoirs publics élever ces patrons au rang de bienfaiteurs parce qu'ils soulageraient le système carcéral surpeuplé et offriraient une réhabilitation sociale aux condamnés. Sous ce prétexte, ils touchent même des subventions. Par

contre, à El Paso, au Texas, ce sont les condamnés qui doivent payer 22 dollars par jour à l'administration pour bénéficier de ces emplois sous-payés leur permettant de vivre hors de la prison.

Ces travailleurs, entièrement à la merci de leur patron, qui peut aisément les faire renvoyer en prison, doivent accepter des salaires de misère : en moyenne un prisonnier gagne 63 cents (à peine plus de 0,50 euro) de l'heure!

Les autorités de

plusieurs États sont en train d'étendre ces programmes de libérations conditionnées qui aident à tirer les salaires vers le bas. Les patrons de la restauration sont particulièrement intéressés, alors qu'ils ont licencié en masse l'an dernier et cherchent à présent à réembaucher, mais à des salaires dérisoires.

Le système carcéral à la rescousse du profit patronal, on n'arrête pas le progrès.

Lucien Détroit

Juillet 1921, le congrès de l'Internationale communiste : **pour la conquête des masses**

Il y a un siècle, à partir du 22 juin 1921, l'Internationale communiste réunissait son troisième congrès à Moscou, capitale de la Russie rouge. Elle n'avait que deux ans d'existence puisqu'elle avait été fondée en 1919, dans la tourmente révolutionnaire déclenchée par la Première Guerre mondiale, mais ce congrès marquait une étape essentielle dans l'affirmation d'une politique communiste révolutionnaire.

À partir de 1917, après trois ans de massacres et de mensonges, les soldats avaient commencé à se mutiner sur tous les fronts, les ouvriers et ouvrières de l'arrière à se révolter, de Petrograd à Berlin, de Turin à Glasgow. La vague avait emporté le tsar de Russie en février 1917, porté les travailleurs de Russie au pouvoir en octobre, avant de détrôner les empereurs germaniques en novembre 1918 et de jeter les ouvriers hongrois, finlandais, allemands et italiens dans la lutte révolutionnaire en 1919 et 1920.

Lors de son deuxième congrès à l'été 1920, l'Internationale communiste s'affirma en parti mondial de la révolution prolétarienne. La panique gagnait la bourgeoisie européenne et le pouvoir sembla à portée de main des travailleurs. Le dernier chapitre du manifeste du deuxième congrès, fixant les tâches des partis communistes, commençait par cette phrase : « *La guerre civile est mise à l'ordre du jour dans le monde entier. La devise en est : "Le pouvoir aux Soviets"* ».

Un tournant politique difficile

La double tâche que la situation assignait aux militants révolutionnaires, « *construire une organisation pratiquement toute neuve en assumant simultanément la direction d'un mouvement de masses en voie de développement rapide* » (Trotsky, à propos de la France en novembre 1919) s'avérait difficile. Le Parti socialiste d'Italie, pourtant devenu section

de l'Internationale communiste, laissa délibérément sans direction et sans perspective les ouvriers qui occupaient les usines en septembre 1920. Puis, le danger fasciste s'affirma, menaçant toute la classe ouvrière italienne. Le tout nouveau Parti communiste, issu du congrès de Livourne de janvier 1921, s'avéra trop jeune, trop faible, trop inexpérimenté pour faire face à la situation.

En mars 1921, ce fut le parti communiste allemand qui, en lançant prématurément une fraction de la classe ouvrière à l'assaut, la conduisit à l'échec. Plus grave encore, une partie de sa direction tenta de justifier la politique suivie, tandis qu'une autre se désolidarisait avec mépris des ouvriers insurgés.

Ces deux échecs, et quelques autres, intervenaient au moment où, après la catastrophe de la guerre et la crise économique de l'immédiat après-guerre, l'économie mondiale montrait quelques signes de reprise. Dans un contexte de stabilisation relative du capitalisme, la masse des travailleurs se retrouvait, au moins pour quelque temps, dans une situation où le moment de l'offensive révolutionnaire s'éloignait, faisant place à la simple nécessité de défendre son morceau de pain au jour le jour.

En même temps, en Russie, l'extraordinaire tension des forces prolétariennes, nécessaire dans la guerre civile et face à la famine et aux dangers de toutes sortes, arrivait à son point de rupture. Au printemps

1921 des grèves, des révoltes de paysans, l'insurrection des marins de Cronstadt, convainquaient les dirigeants bolcheviques et particulièrement Lénine de la nécessité d'une pause. Pour tenter de faire repartir la vie économique d'un pays ravagé par sept ans de guerre, voyant s'éloigner la perspective de l'aide d'une Allemagne révolutionnaire ou d'une France socialiste, l'État ouvrier soviétique inaugura la Nouvelle politique économique (NEP). Il s'agissait de redonner quelque liberté d'entreprendre à la petite bourgeoisie des campagnes et des villes, de réintroduire une part de marché privé et de profit individuel, de proposer des concessions à des capitalistes étrangers. Lénine qualifiait la NEP de retraite rendue nécessaire par le retard de la révolution mondiale et le disait franchement, aussi bien aux travailleurs de Russie qu'aux communistes du monde entier.

Le combat pour la conquête des masses

Au congrès, il revint à Trotsky d'exposer les analyses économiques montrant la stabilisation relative du capitalisme. La direction de l'Internationale en conclua que l'heure n'était plus à la lutte directe pour le pouvoir, mais au combat pour la conquête des masses. Trotsky ajoutait que cette stabilisation pouvait n'être que de courte durée car le système capitaliste était à bout de souffle et ne se survivait que de crise en crise. Le congrès analysa sous cet angle les tactiques passées et les possibilités des partis communistes, en Italie et en Allemagne au premier chef. Il se pencha aussi sur l'incapacité manifeste du parti français à se débarrasser des habitudes parlementaristes héritées de la SFIO et des hommes



qui les incarnaient. Pour Lénine, l'adoption de la Nouvelle politique économique en Russie constituait en fait le pendant russe de ce changement de tactique. La situation économique mondiale, les rapports de force mondiaux dictaient leur loi à tous, y compris au jeune État ouvrier.

Il fallut d'après débats, dans lesquels Lénine et Trotsky dirent ironiquement constituer la fraction de droite de l'Internationale, pour faire admettre à la majorité cette nouvelle politique. Lénine exposa, à plusieurs reprises, comment le Parti bolchevique avait gagné la majorité entre février et octobre 1917, comment il avait mesuré sa progression, parmi les ouvriers, puis parmi les soldats, et comment il avait changé de programme agraire pour s'assurer du soutien des paysans. S'appuyant sur l'expérience des révolutionnaires russes durant deux décennies, il montra combien il était nécessaire d'avoir toute la classe ouvrière et la majorité des exploités derrière soi pour pouvoir prendre le pouvoir. Il ne suffisait pas, répétait Lénine, d'affirmer que les dirigeants socialistes étaient des traîtres pour convaincre la masse des travailleurs que les communistes avaient raison,

constatant que dans aucun pays, le Parti communiste n'avait derrière lui la majorité des ouvriers et la moitié des soldats, ni même n'était en voie d'y parvenir. Le congrès vota finalement des thèses et l'orientation politique proposées par Lénine et Trotsky.

Rendant compte du congrès devant une assemblée de militants de Moscou, Trotsky le qualifia de « grande école de stratégie révolutionnaire ». Il ajouta : « *Nous avons posé, pour la première fois, dans toute son ampleur et dans toute son acuité, le problème suivant : la lutte révolutionnaire pour le pouvoir a ses lois, ses moyens, sa tactique et sa stratégie ; qui ignore cet art, ne connaîtra jamais la victoire.* »

Au terme de ce congrès, l'Internationale communiste apparaissait comme mieux armée pour affronter une situation mondiale complexe. Il restait aux partis communistes des différents pays à se renforcer, organisationnellement et politiquement, pour que l'Internationale puisse réellement assumer son rôle de parti mondial de la révolution prolétarienne. Malheureusement, le développement rapide du stalinisme en URSS allait rendre la tâche de plus en plus difficile.

Paul Galois



Le 4 mars 1919, lors de la fondation de l'IC, Lénine (au bout de la table) et Léon Trotsky (au 1^{er} plan, 3^e à partir de la droite).

CAC 40: le capital en fête

Comme quasiment tous les indices boursiers européens et américain, en France le CAC 40 a atteint un nouveau sommet. Lundi 2 août dans la journée, son niveau a été supérieur à celui de septembre 2000, il y a plus de vingt ans.

Le cours des actions des grands groupes augmente en raison de l'annonce de bénéfices encore plus somptueux que prévus, au grand bonheur de leurs actionnaires à qui sont promis des

hausse de dividendes et des programmes de rachat d'actions qui vont encore en doper le cours. Ainsi, Total affiche 2,2 milliards de dollars de bénéfice net au deuxième trimestre et son PDG,

Patrick Pouyanné, explique que « TotalEnergies a bénéficié d'un marché du pétrole et du gaz en hausse de respectivement 13% et 28% sur un trimestre. » Les consommateurs, qui voient leur facture de gaz ou leur plein d'essence flamber, apprécieront. Sanofi a de son côté annoncé une hausse de 12% de son bénéfice net par action. Tous les constructeurs

automobiles annoncent des résultats financiers spectaculaires mais celui de Stellantis, le nouveau groupe issu de la fusion de PSA et de Fiat, avec un bénéfice net de six milliards d'euros pour les six premiers mois de l'année, « a dépassé toutes les attentes », selon le journal financier *Les Échos*.

La quatrième vague de Covid déferle, les hôpitaux

croulent sous le manque de moyens et les associations caritatives sous les demandes. Les licenciements et les fermetures d'usine se multiplient. Mais des milliards se déversent donc sur les plus riches provenant de l'argent public, de l'exploitation renforcée des travailleurs et du racket des consommateurs.

Christian Bernac

BNP: profits historiques

La BNP Paribas a réalisé 2,9 milliards d'euros de bénéfice net, uniquement sur le deuxième trimestre de 2021. C'est du jamais vu dans l'histoire de la banque.

Ces résultats sont en forte hausse par rapport à l'année dernière (+26,6%) mais aussi par rapport au deuxième trimestre 2019 (+17,9%), c'est-à-dire avant l'apparition du Covid. Des hausses spectaculaires qui sont dues en partie à un prélèvement toujours plus élevé sur le dos des classes populaires.

D'abord avec la réduction des effectifs. La banque continue de fermer des agences au rythme de cinquante par an et de tailler dans les effectifs: près de 10 000 suppressions de postes en trois ans, soit un sur vingt, dont 3 000 en France.

Les prêts aux particuliers représentent pour la banque 377 millions de bénéfice net en France et 317 millions en Belgique. Cela représente une petite partie seulement des bénéfices de la banque. Mais ce domaine a connu les plus fortes hausses: +78,2% en un an. Les frais de commissions, c'est-à-dire les agios en cas de découvert ou les frais de rejets de chèque, engendrant des pénalités pouvant aller jusqu'à

50 euros, constituent aussi une bonne part de ces bénéfices. Et comme les ménages populaires doivent de plus en plus avoir recours à un crédit pour faire face à leurs dépenses, les crédits renouvelables qui permettent de payer une dépense imprévue sont les plus fortement taxés. Pour un crédit de 2 000 euros, la banque prend 194,08 euros d'intérêts, et encore, si le crédit est remboursé au bout d'un an!

La BNP profite aussi de la bonne santé financière des entreprises à qui elle prête de l'argent ou dans lesquelles elle investit, avec ses propres capitaux ou avec ceux qu'elle gère dans ses fonds d'investissements, et qui ont renoué avec les profits. Ces activités lui ont rapporté 1,63 milliard, soit 54% de plus qu'en 2019.

La BNP prévoit de verser pour l'année 2021 la moitié de ses bénéfices net à ses actionnaires. Un joli pactole, issu à la fois de l'exploitation des travailleurs et d'un prélèvement sur leurs revenus.

Denis Aler

Luxe: une industrie qui ne connaît pas la crise

Avec 5,3 milliards d'euros de bénéfice net pour LVMH au premier semestre 2021 et 1,17 milliard pour la seule marque Hermès, l'industrie du luxe réalise des profits en nette hausse par rapport à 2019.

Pendant la crise du Covid elle a tourné à plein régime. Satisfaire la soif de luxe des riches justifiait que les travailleurs prennent des risques en continuant à aller au travail. L'exemple d'Hermès est emblématique. Le bout

de chiffon appelé « Carré Hermès » est vendu jusqu'à 385 euros. Un sac à main coûte en moyenne dans les 6 000 euros. Mais il ne s'agit là que de produits de consommation, pour ainsi dire, courants. Pour un supplément de 450 000 euros,

le constructeur automobile Bugatti propose d'habiller l'intérieur en cuir d'un de ses modèles avec la griffe d'Hermès.

Le nombre de ceux qui ont les moyens de s'acheter de tels produits, ainsi que leur fortune, augmente. Aucun gouvernement n'exige d'eux qu'ils se serrent la ceinture, et il n'y a pas à chercher ailleurs les raisons des superprofits du secteur.

D. A.



Chaque carré Hermès coûte environ 400 euros.

Géants de l'Internet: toujours plus riches

Les cinq plus grandes entreprises du secteur de l'informatique, Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, qu'on appelle les Gafam, ont réalisé plus de 63 milliards d'euros de

profits.

Cela s'est fait en seulement trois mois, d'avril à juin 2021. Leurs bénéfices ont quasiment doublé depuis l'an dernier.

Pour les actionnaires de

ces grands groupes capitalistes, le développement du télétravail et du commerce en ligne, lié à la pandémie, est avant tout une opportunité de s'enrichir.

N. M.

Hausses d'août: contre le pouvoir d'achat

Parmi les nouveautés du 1^{er} août, en plus de l'augmentation du coût du stationnement et des amendes à Paris, il y a surtout eu de nouvelles hausses du gaz et de l'électricité.

Après une augmentation de près de 10% en juillet, le tarif réglementé de vente (TRV) du gaz naturel d'Engie a augmenté de 5,3%. La CGT du secteur dénonce ces « augmentations pharaoniques »: « Depuis 2004 les factures de gaz ont doublé. »

La hausse de l'électricité, tarif bleu réglementé, est plus limitée, de 0,48%,

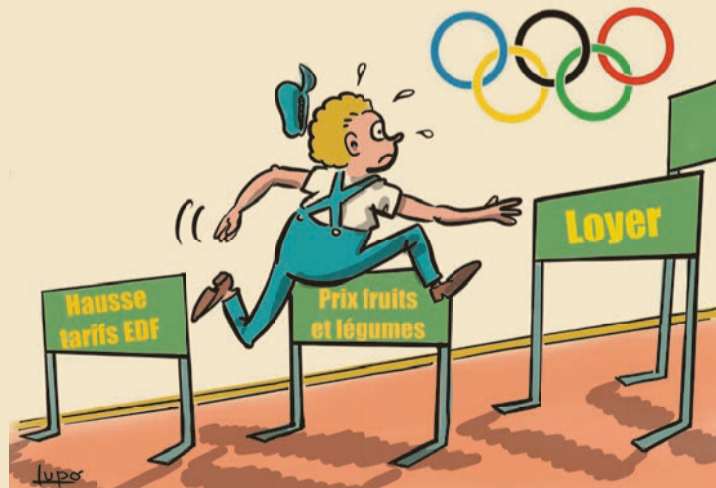
soit en moyenne pour un particulier 4 euros par an. Mais elle s'ajoute à celle de 1,61% de février. Depuis 2008 cela représente plus de 45%, alors que l'inflation pour la même période est de 17% et la hausse de la plupart des salaires moindre encore.

Au même moment, le carburant est fortement reparti à la hausse. D'après

un bilan établi au 1^{er} juillet par le ministère de la Transition écologique, les prix de l'essence et du diesel auraient augmenté en moyenne d'environ 16% en un an. Depuis, cette augmentation s'est poursuivie.

Les travailleurs ne peuvent répondre à cela que par l'exigence de hausses aussi importantes des salaires et des allocations, et leur indexation sur le coût de la vie.

Frédéric Gesrol



GEMS – Buc : les nouveaux horaires, ça ne passe pas

À peine la procédure légale de discussion avec les syndicats sur son plan de 173 suppressions d'emplois de cadres était-elle close que la direction de GEMS (General Electric Medical Systems) située à Buc, dans les Yvelines, annonçait début juillet un projet de remise en cause des horaires des ateliers de production.

Bien que l'activité de radiologie médicale (Mammographie, Rayons X, etc.) soit aujourd'hui le secteur industriel le plus rentable du groupe General Electric, sa volonté de réduire la masse salariale par les licenciements ou la flexibilité des horaires n'épargne personne. Les retards de production et d'approvisionnement sont évoqués pour justifier l'extension de la semaine de travail et la remise en cause de la prise

des jours de RTT. Chacun a droit à une version particulière selon les horaires de son atelier. Mais cela peut se résumer pour tous par « s'il y a du travail, tu viens, s'il n'y a en a pas, je peux te faire rester chez toi mais tu seras prévenu 7 jours avant ».

Ainsi, par exemple, ceux qui travaillent en équipe pourraient voir leur vendredi quinzomadaire de RTT transformé en jour de travail, d'autres qui ont leur semaine régulière de RTT

en fin de trimestre n'auraient plus l'assurance d'en bénéficier car elle pourrait être déplacée et fractionnée. Sans compter que le samedi pourrait devenir un jour de travail banalisé pour tous, en plus des heures supplémentaires traditionnelles.

Les samedis et certains jours de RTT sont déjà fréquemment travaillés. Mais le fait que cela puisse être rendu obligatoire pour tous ne passe pas, que ce soit auprès de ceux qui refusent de sacrifier leurs jours de repos ou de ceux qui l'acceptent pour obtenir des compensations financières, compensations qui disparaîtraient avec ces nouveaux horaires.

C'est cette remise en cause de trop qui a transformé le mécontentement



qui couvait depuis des mois en protestation ouverte. Une pétition réclamant le maintien des horaires actuels a rapidement été signée par la cinquantaine de techniciens présents fin juillet et portée par une trentaine à la direction, laissant ainsi les ateliers aux mains des seuls intérimaires.

Cette contestation a eu aussi pour effet de ranger du côté des signataires de la pétition tous les syndicats appelés à négocier ces nouveaux horaires. La direction a dû annoncer prudemment la « suspension » de son

projet jusqu'à la rentrée.

Rien n'est définitivement réglé mais cet ajournement est un recul, perçu comme une petite victoire. Largement commentée, elle a conforté la détermination de tous les signataires. Les directeurs de production qui ont jugé bon de faire le tour des ateliers quelques jours après l'ont constaté, parfois à leurs dépens.

C'est peut-être un petit avant-goût de ce qui pourrait les attendre en septembre si le projet refait surface.

Correspondant LO

Ascoval – Saint-Saulve : derrière les discours, le Monopoly capitaliste

La reprise de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve, qui emploie 270 salariés près de Valenciennes, dans le Nord, par le groupe allemand de sidérurgie Saarstahl a été confirmée par le tribunal de commerce de Paris lundi 2 août.

Depuis près de dix ans, le site d'Ascoval, appartenant initialement au groupe Vallourec, est passé de main en main, racheté tour à tour par Ascometal, Altifort, British Steel puis Liberty Steel. Chacune de ces opérations a donné lieu à un chantage de la part des patrons successifs, l'État et les collectivités locales ayant été sollicités pour des prêts et des aides directes, censés permettre le maintien des emplois. Mais, malgré des millions distribués à fonds perdus, il reste moins de 400 salariés sur les sites d'Ascoval et de Vallourec, soit quatre fois moins qu'il y a dix ans, quand ils faisaient partie du même groupe.

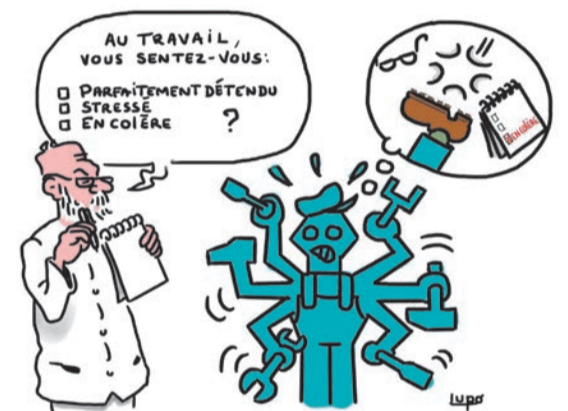
Le dernier repreneur en date, Saarstahl, a exigé que la communauté d'agglomération Valenciennes-Métropole annule 7,2 millions de dettes, ainsi que les dettes d'Ascoval envers la Région et l'État, soit au total 67 millions d'euros. « C'est ça ou pas de reprise, et donc des licenciements », tel est le chantage de la direction de Saarstahl. Ces 67 millions de cadeaux représentent plus de 250 000 euros par salarié. Les élus du Valenciennois, dans leur immense majorité, ont approuvé ce cadeau, même si cet argent manquera dans les budgets des villes ouvrières.

La tuberie voisine, restée entre les mains de la

multinationale Vallourec, vient quant à elle de connaître un énième plan social et ne compte plus qu'une centaine de salariés, contraints pour beaucoup au chômage partiel.

Le mois dernier, une barre d'acier réalisée à Ascoval pour faire des rails avait été envoyée à Paris, dans la cour de l'Élysée. Au côté d'un bocal de cornichons et d'une paire de chaussures de marche, elle avait participé à la « Grande exposition du fabriqué en France », une ridicule manifestation censée vanter les mérites de l'industrie tricolore. Le cas d'Ascoval illustre la réalité qui se cache derrière ces discours hypocrites : les patrons, français ou pas, sont à l'heure actuelle les premiers fabricants de chômeurs.

Correspondant LO



ArcelorMittal – Dunkerque : conditions de travail aggravées

La direction d'ArcelorMittal – Dunkerque avait profité de la baisse des commandes liée au Covid en 2020 pour diminuer le nombre de contrats de sous-traitance.

Mais depuis un an, alors que la production a repris à plein régime, un grand nombre de ces contrats, servant principalement à la rénovation et à la maintenance des installations, n'ont pas été remis en place.

Pour les travailleurs de la sous-traitance, cela veut dire moins d'emplois. Et pour les travailleurs d'ArcelorMittal, ce manque d'entretien des installations implique des conditions de travail très dégradées. Des zones avec de nombreuses poussières très irritantes sont, par exemple, beaucoup moins nettoyées.

La charge de travail des agents de maintenance a aussi beaucoup augmenté. La direction leur demande d'effectuer des tâches jusqu'à présent prises en charge par leurs collègues sous-traitants. Et les

pannes s'accumulent faute d'entretien sur certaines installations.

Les économies aggravent aussi les conditions de sécurité. Pour la direction, c'est la production avant tout. Lorsque les travailleurs signalent des fuites de gaz mortel qu'il faudrait réparer immédiatement, elle temporise car la réparation voudrait dire mettre en pause une partie de la production.

Si cette aggravation des conditions de travail ne donne pas lieu pour le moment à des mouvements de colère des travailleurs, ceux-ci la ressentent. Et elle est à mettre en lien avec les résultats du groupe, le meilleur second trimestre depuis treize ans : la valeur des actions a été multipliée par trois sur un an.

Correspondant LO



Hôpitaux: une catastrophe annoncée

Alors que la quatrième vague de l'épidémie de Covid est en pleine progression, et bien que l'augmentation du nombre d'hospitalisations ne suive toujours qu'avec retard celle du nombre de personnes infectées, la situation dans les hôpitaux s'est déjà considérablement dégradée.

Certains ont commencé à déprogrammer des opérations, d'autres à transférer des malades.

Mais c'est pour le moment dans les services d'urgences que la nouvelle flambée épidémique a le plus de conséquences. En effet, elle s'ajoute aux autres causes

de manque de personnel par rapport aux besoins, qui est chronique dans ces services, particulièrement l'été: agents en congés, nécessité d'assurer davantage les tâches de la médecine de ville et, dans certaines régions, afflux de touristes.

Vu le personnel trop

peu nombreux, et parfois envoyé ailleurs pour faire face à la recrudescence du Covid, les autorités ont une fois encore fermé tout simplement les Urgences de certains centres hospitaliers. C'est parfois seulement la nuit, comme à Landerneau, parfois en totalité pour une semaine, comme à Saint-Calais dans la Sarthe. À Château-du-Loir, dans le même département, les Urgences seront fermées la même semaine un jour et quatre nuits! Dans d'autres villes,

les fermetures sont d'ores et déjà programmées pour tout le mois d'août, voire au-delà: toutes les nuits du mois à Saint-Chamond, tandis qu'à Senlis, c'est pour deux mois que la fermeture sera totale, personnel soignant et patients étant priés de se retrouver à l'hôpital de Creil.

Le retour de l'été n'avait pourtant rien d'un événement imprévisible. Quant au variant Delta, les épidémiologistes annonçaient depuis des mois que sa plus grande contagiosité le

rendrait inéluctablement majoritaire, comme le variant dit « anglais » avant lui. Dans ces conditions, la pénurie de personnel dans les hôpitaux résulte d'un choix politique et mène à un désastre annoncé. Et ce sont les mêmes dirigeants politiques qui pour tenter de faire oublier qu'ils en sont responsables, traitent d'irresponsables et d'égoïstes ceux qui ne se sont pas fait vacciner à leur claquement de doigt!

Julien Bisson

Hospices civils de Lyon

Samedi 31 juillet, un rassemblement, appelé par les syndicats SUD et FO des HCL, a réuni devant l'hôpital Édouard Herriot plus de 300 personnes, personnel hospitalier, gilets jaunes, etc.

Les organisations syndicales ont pris la parole pour dénoncer les fermetures de lits et les suppressions de postes, et pour mettre en avant la nécessité d'embaucher et d'augmenter les salaires. Les menaces de fins de contrat pour les CDD et de suspension du salaire pour les membres du personnel hospitalier qui ne seraient pas vaccinés ont beaucoup choqué alors qu'on leur demandait il y a encore quelques mois de venir travailler, même malades du

Covid.

Le vaccin représente un progrès mais la décision prise par le gouvernement d'imposer le passe sanitaire et l'obligation vaccinale aux hospitaliers ne passe pas. Avec cette manœuvre, il voudrait diviser les travailleurs entre vaccinés et non-vaccinés, et faire planer sur eux la menace du licenciement. La dénonciation de cette opération gouvernementale a été la plus applaudie.

Correspondant LO



CHU Minjoz - Besançon

À l'appel de deux syndicats, FO et SUD, jeudi 29 juillet, une partie du personnel du CHU Minjoz, à Besançon, s'est rassemblée devant l'hôpital.

Les présents ne se disaient pas hostiles à la vaccination mais au passe sanitaire et à l'obligation pour le personnel soignant d'être vacciné.

De plus, les soignants s'inquiétaient de la suite de la gestion de crise, notamment en cas de refus de se faire vacciner de leur part. Ils craignent des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. D'autres regrettaient la division entretenue dans les services entre les

vaccinés et les non-vaccinés. Dresser les travailleurs les uns contre les autres, tout en continuant à fermer des lits et à aggraver les conditions de travail, est l'un des buts du gouvernement.

L'obligation qu'il faut imposer est celle d'embaucher le personnel qui manque dans les hôpitaux et de rouvrir les lits qui ont été fermés depuis des années.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal août 2021.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org
Vidéos
www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO
www.lutte-ouvriere-audio.org

Prix des vaccins : les gouvernements aux ordres des trusts de la pharmacie

REUTERS/DADO RUVIC



des tractations entre hauts fonctionnaires et représentants des Big Pharma. Les ventes de vaccins par ces deux entreprises représenteront 48 milliards de dollars en 2021, et l'an prochain les contrats signés leur permettent d'envisager d'encaisser la somme extravagante de 86 milliards de dollars, pour 5 milliards de doses. 70 % de ces vaccins seront réservés aux pays riches, les seuls marchés qui intéressent vraiment ces trusts pharmaceutiques.

De nouveaux variants apparaîtront donc dans les pays qui n'ont pas les moyens de payer ces prix exorbitants. Mais peu importe aux actionnaires des groupes pharmaceutiques car, pour eux, la prolongation de l'épidémie sera une bonne affaire. Et si l'épidémie ralentit, ils gagneront aussi. Le PDG de Pfizer a déjà annoncé que dans ce cas il pourrait augmenter

le prix de la dose jusqu'à 175 dollars.

Les groupes pharmaceutiques spéculent sur la santé des peuples, mais ce n'est pas eux que Macron et les siens montrent du doigt. Ce sont les soignants ou les travailleurs qui hésitent à se faire vacciner qu'on désigne comme responsables

de la propagation du virus, et qu'on menace de licenciement. Ces capitalistes, qui construisent leur fortune en siphonnant l'argent public et en empêchant la majorité de l'humanité d'accéder à la vaccination, sont les responsables et les criminels qu'il faut combattre.

Serge Fauveau

Des indiscretions ont permis à des journalistes de découvrir les prix facturés par Pfizer et Moderna dans les derniers contrats passés par l'Union européenne bien que les termes doivent en principe en rester secrets.

On a ainsi su que les deux groupes pharmaceutiques ont profité de l'arrivée du variant Delta et des problèmes rencontrés par les vaccins de leurs concurrents pour imposer des hausses de prix conséquentes.

Le prix facturé par Pfizer a ainsi bondi de 25 %, passant de 15,50 à 19,50 euros la dose, tandis que celle de Moderna est passée de 19 à 21,50 euros. Cela a été décidé, comme d'habitude, dans le secret

La poule aux œufs d'or

Après la révélation des hausses de prix imposées par Pfizer et Moderna, le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Clément Beaune, s'est empressé de voler au secours des deux groupes pour justifier cette augmentation.

Clément Beaune a affirmé que l'Europe avait imposé aux firmes des « contrats plus exigeants ». On ne saura pas précisément en quoi, puisque ces contrats signés par l'Union européenne restent confidentiels. Au point qu'il n'est pas possible de connaître réellement les prix payés et leur évolution.

Par ailleurs, à propos de BioNTech, la société qui a développé le vaccin distribué maintenant par Pfizer, Beaune a expliqué

qu'elle avait « pris un risque énorme », et a ajouté : « Qu'on rémunère l'innovation, cela ne me choque pas. »

Ce conte de fées n'a aucun rapport, même lointain, avec la réalité. Les industriels n'ont pris absolument aucun risque dans le développement des vaccins contre le Covid-19. Les recherches qui ont permis de développer, en un temps record, les vaccins à ARN messager de Pfizer et de Moderna ont été financées

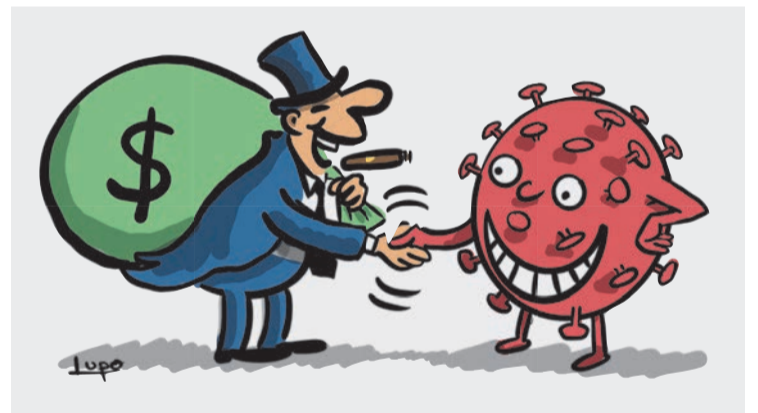
massivement par les contribuables allemands et américains. Ensuite, ce sont les États qui ont assumé les risques du lancement du vaccin, via les aides directes et les précommandes de centaines de millions de doses.

Quant au coût de production d'une dose de vaccin, selon une estimation réalisée par des chimistes anglais, il serait de 50 centimes pour Pfizer, de 1,70 euro pour Moderna. En ajoutant la mise en flacon, le packaging et les contrôles, on arriverait respectivement à 75 centimes et à un peu moins de 2 euros. En résumé, les deux groupes vendent leurs doses aux pays riches 10

à 25 fois plus cher que ce qu'elles leur coûtent. Avec le soutien constant de l'État américain et de ceux de l'Union européenne, ils ont obtenu un quasi-monopole sur la vaccination des pays les plus riches, en

devançant leur concurrent AstraZeneca. Leur seule préoccupation est d'utiliser les différentes vagues de cette pandémie mondiale pour augmenter leurs profits gigantesques.

S. F.



Les militants de Lutte ouvrière à la rencontre des travailleurs

Jura

Judi 5 août :
Lons-le-Saunier
Vendredi 6 août :
Quétigny / Talant
Samedi 7 août : Chenôve

Limousin-Berry

Judi 5 août : Limoges
Vendredi 6 août :
Châteauroux / Buzançais
Samedi 7 août :
Châteauroux

Aquitaine

Judi 5 août : Libourne
Vendredi 6 août : Langon
Samedi 7 août : Langon

Lorraine

Lundi 9 août : Thionville
Mardi 10 août :
Sarreguemines
Mercredi 11 août :
Nancy/Frouard/
Vandœuvre-Lès-Nancy
Judi 12 août :
Metz/Hayange
Vendredi 13 août :
Thionville/Saint-Avold
Samedi 14 août : Longwy

Aisne - Somme

Lundi 9 août : Hirson
Mardi 10 août : Guise

Mercredi 11 août :

Saint-Quentin / Péronne
Judi 12 août : Soissons /
Villers-Cotterêts
Vendredi 13 août : Chauny
Samedi 14 août : Laon

Côte-d'Opale

Lundi 9 août : Saint-Omer
Mardi 10 août :
Boulogne-sur-Mer
Mercredi 11 août :
Dunkerque
Judi 12 août : Dunkerque
Vendredi 13 août : Calais
Samedi 14 août : Calais

